



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Comment protéger votre enfant handicapé quand vous ne pourrez plus le faire ?

Vérfifié le 08 octobre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous pouvez recourir à une mesure de protection pour protéger les intérêts de votre enfant (mineur ou majeur) lorsque vous ne serez plus en mesure de le faire.

Cette mesure de protection commencera à votre décès ou lorsque vous ne pourrez plus prendre soin de votre enfant.

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Votre enfant est mineur

Vous pouvez recourir à la [tutelle des mineurs](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2139) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2139) pour protéger ses intérêts.

Votre enfant est majeur

Vous pouvez recourir au [mandat de protection future](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16670) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16670) pour protéger ses intérêts.

Textes de loi et références

- Code civil : articles 390 à 393 ↗ (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000031345340)
Tutelle des mineurs
- Code civil : articles 477 à 488 ↗ (http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006165759&cidTexte=LEGITEXT000006070721)
Mandat de protection future

Pour en savoir plus

- La justice des mineurs ↗ (http://www.justice.gouv.fr/justice-des-mineurs-10042/)
Ministère chargé de la justice
- Guide sur le mandat de protection future (PDF - 1.5 MB) ↗ (http://www.justice.gouv.fr/art_pix/1_gt_mandatprotectionfuture_200604_bd.pdf)
Ministère chargé de la justice

COMMENT FAIRE SI...

- Mon enfant est en situation de handicap (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24610)
- Je suis en situation de handicap (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31029)

Tous les comment faire si... (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/comment-faire-si)

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos

- [Aide](#)
- [Contact](#)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0